



Communiqué intersyndical

Les agents réunis en Assemblée Générale ce jour ont décidé, contraints et forcés par une conjoncture sociale difficile, de mettre fin au mouvement de grève initié le 18 avril 2017. Les organisations syndicales et le Personnel ont pris acte du rejet par la municipalité des propositions qui lui ont été faites pour mettre fin au conflit (moratoire d'un an sur l'écrêtement du Régime indemnitaire au delà du 10^{ème} jour de maladie ordinaire, et garantie que les animateurs saisonniers ne soient pas rémunérés en deçà du smic).

Alors qu'elle se targue d'être ouverte au dialogue social, à aucun moment la Municipalité n'a pris la peine en amont de consulter son personnel ou ses représentants sur ces questions fondamentales. Elle a présenté le 27 février dernier, lors d'une réunion d'1h45 avec les organisations syndicales, ses orientations budgétaires (dont la rémunération et la durée de travail des animateurs saisonniers et la ponction des salaires en cas de maladie) sans pour autant proposer de calendrier de travail sur ces questions.

Alors qu'elle se targue d'être ouverte au dialogue social, elle n'a pas daigné se mettre autour d'une table alors qu'un préavis de grève avait été déposé dès le 14 mars 2017, notamment sur ces questions.

Alors qu'elle se targue d'être ouverte au dialogue social, elle est passée outre le vote contre du Comité Technique Paritaire du 29 mars 2017, malgré son engagement formalisé dans son règlement intérieur de toujours respecter l'avis de cette instance. Passage en force que la municipalité a par la suite systématiquement assumé.

Alors qu'elle se targue d'être ouverte au dialogue social, elle s'est d'emblée entêtée sur le maintien des délibérations qu'elle a prises, le répétant à chaque début de rencontre.

Enfin, les seules propositions faites par la municipalité pendant ce conflit se résument à acter le principe :

- de discussions (qui devraient avoir lieu dans le cadre d'un fonctionnement normal des services),
- de suspension de la délibération sur la maladie jusqu'au premier juillet 2017 (sachant qu'il n'y a pas de Conseil municipal avant fin juin pour valider d'hypothétiques aménagements)
- d'un calendrier de travail pour lister les exceptions à la délibération du 29 mars sur la maladie. Ce qui aurait acté, sous couvert de dialogue social, le traitement au cas par cas de la maladie sur la collectivité.

Les agents et leurs représentants prennent bonne note de la position de la municipalité en matière de dialogue social. Démonstration est faite que la municipalité s'inscrit pleinement dans une politique rétrograde à l'encontre de ses salariés. Nous réaffirmons notre opposition à cette politique de régression sociale et continuerons de la combattre ainsi que les mesures prises le 29 mars 2017.

Bagnolet, le 05 mai 2017